

**Règlement du concours**  
**« UN AN DE CINÉMA À LA MAISON AVEC MK2 MILE END et LA PRESSE.CA »**

Afin d'avoir la chance de gagner **un an de cinema a la maison**, il faut remplir le formulaire sur le site [www.mk2mile-end.com/concours](http://www.mk2mile-end.com/concours).

1. Les personnes peuvent participer autant de fois qu'elles le désirent.
2. Le concours sera publié dans le site LAPRESSE.CA du 20 au 26 AVRIL 2020
3. Remplir le formulaire sur le site [www.mk2mile-end.com/concours](http://www.mk2mile-end.com/concours).
4. Le concours sera disponible sur ce site du 20 au 26 AVRIL 2020
5. Le tirage au sort aura lieu le **27 AVRIL 2020 à 17h** chez **MK2 I MILE END**.
6. **1 gagnant** recevra chaque lundi par courriel, pendant un an (**52 semaines**), un code promo lui permettant d'avoir accès gratuitement à un film de notre catalogue. Le titre offert sera choisi chaque semaine par MK2 MILE END
7. Le gagnant du concours sera informé par courriel ou téléphone le **27 avril 2020**
8. La valeur totale du **prix** est de **300\$**.
9. Les personnes au bénéfice desquelles le concours est tenu, leurs employés, leurs représentants, leurs agents ou les membres de leur famille ne peuvent participer à ce concours.
10. Les règlements sont disponibles chez **MK2 I MILE END**.
11. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler

Fait à Montréal, le 14 avril 2020